Image not found or type unknown

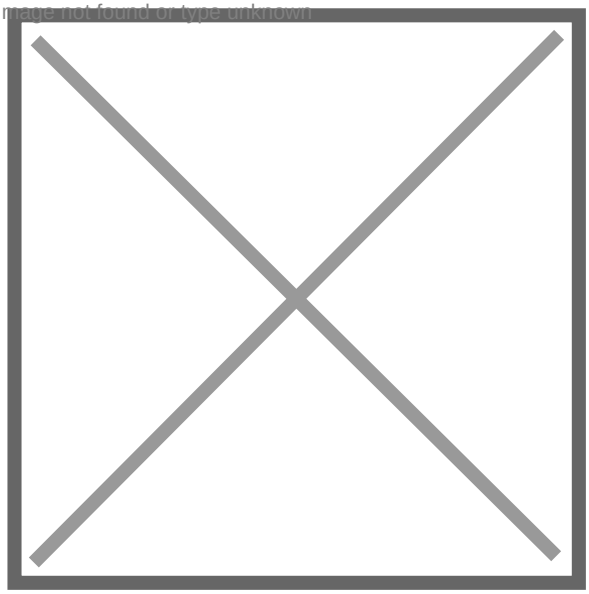

Contravention pour stationnement

Par **fab**, le **20/05/2010** à **15:35**

Bonjour,

J'ai eu une contravention pour stationement sur un espace vide dans un chemin (ne genant absolument pas la circulation).

J'ai quelques questions :
- le fait que le modèle du véhicule ne soit pas noté est-il un motif de contestation ?
- que signifie l'article 22-13-2 R 417-6 du CR qui m'est reproché ?

Par **Tisuisse**, le **21/05/2010** à **23:26**

Bonjour,

Réponse à la 1ère question : non, ce ne peut être une cause d'annulation du permis.

Réponse à la 2e question : tapez sur Google "legifrance", puis allez à la rubrique "code de la route", et enfin, tapez les articles concernés l'un après l'autre. L'article va s'afficher sur votre écran et vous allez pouvoir le lire en entier.

Bonne rrecherche,
Bien à vous.

PS : un merci d'avance à la fin de votre message aurait été le bienvenu.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés